



AVIS DE COURSE

LES DAMES A LA BARRE

Grade : 5C

Samedi 16 & dimanche 17 juin 2018

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent :

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur. La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable (HN) avec obligatoirement une dame à la barre tout au long de la régata.

Les bateaux monotypes de la classe Grand surprise composés d'un équipage 100% féminin (une exception pour moniteur peut être accordé aux équipages très jeunes).



3.2 Pour les séries monotype, Grand surprise, J70 ou autre « sportboats » s'il y a moins de 6 bateaux, la série sera interclassée en Osiris

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur : www.unm1882.fr et en envoyant les frais d'inscription requis à l'adresse suivante :

UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE - 34 bd Charles Livon - 13007 MARSEILLE

Le dossier d'inscription complet des OSIRIS doit parvenir à l'UNM au plus tard le 15 juin 2018 à 9h.

Pour les GRAND SURPRISE, le dossier d'inscription complet (règlement des frais d'inscription compris) devra parvenir à l'UNM au plus tard le vendredi 25 mai à 12 heures ; il ne pourra être accepté que dans la limite des bateaux disponibles.

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Grand surprise	700 €* avec mise à disposition d'un « grand surprise »
OSIRIS	70 €*

*la soirée des équipages est comprise dans ce montant



5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription

- pour les bateaux OSIRIS dès que possible et au plus tard le samedi 16 juin 2018 à 9h,
- pour les GRAND SURPRISE dès que possible et au plus tard le vendredi 25 mai à 12 heures ; cependant la liste des équipières est modifiable jusqu'au 16 juin à 9 heures.

5.2 Jauge et contrôles : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
16/06/18	11h Rade de Marseille	Toutes les classes
17/06/18	11h Rade de Marseille	Toutes les classes

5.4 Dernier jour de la régata :

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

5.5 Festivités :

Samedi 16 juin 2018 à partir de 18h30 : soirée des équipages au restaurant de l'UNM.

Dimanche 17 juin 2018 à 18h : remise des prix à l'UNM suivie d'un apéritif.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées à l'UNM selon la Prescription Fédérale. Les annexes aux instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits ou côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est la Rade de Marseille : Rade Sud de préférence mais en cas de vent d'est soutenu, la Rade Nord pourrait être utilisée.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.



- 9.2** Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
Quand 4 courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le classement se fera en temps réel pour les monotypes Grand surprise.
- 9.4** Pour les séries monotype, Grand surprise, J70 ou autre « sportboats » s'il y a moins de 6 bateaux, la série sera interclassée en Osiris.



10. PLACE AU PORT

Les bateaux extérieurs à Marseille pourront être hébergés gratuitement par l'UNM dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact au préalable avec le secrétariat de l'UNM au 0491525971 ou envoyer un mail à secretariat@unm1882.fr

Les bateaux de la classe Grand surprise seront hébergés et mis à disposition à l'UNM.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

La VHF est obligatoire ; il est recommandé de veiller le canal de l'organisation et le canal 16 en double veille lors des parcours de ralliements.

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque classe.

14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM du mardi au samedi de 10h30 à 13h au 04 91 52 59 71 ou par mail à secretariat@unm1882.fr